Vol. XXXVI — Saint-Boniface, Manitoba, 28 Aout 1907. — No. 42

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis ...$1.00 par année
Europe (compris le port) ...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne..........12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Le ballon militaire dirigeable "Patrie"

On écrit de Paris :

Le mot le plus important, le clou, pour employer un mot bien parisien, de la revue du 14 juillet cette année, a été l'apparition du ballon militaire dirigeable "Patrie". Le Président Fallières et les ministres venaient à peine d'arriver, que l'on vit s'élever des hauteurs de Meudon le ballon "Patrie", et en quelques coups d'hélice il venait planer au-dessus du champ de revue de Longchamp. Puis, à la grande admiration des nombreux spectateurs, on le vit pendant toute la durée de la revue se livrer à toutes ses évolutions habituelles. Pour finir il descendit devant la tribune officielle pour saluer le Président de la République et repartir en rasant les tribunes réservées aux invités et au public.

Les brillantes manœuvres exécutées par le "Patrie" au-dessus de Longchamp ont attiré l'attention sur les progrès des dirigeables.

Depuis deux ans, MM. Lebaudy se sont mis patriotiquement à l'œuvre pour doter notre pays d'un matériel aérien militaire qui nous assure pour quelque temps une incontestable avance sur tous nos voisins.

L'ingénieur de MM. Lebaudy, M. Juliot, construisit d'abord un ballon le *Lebaudy*, plus couramment appelé le "Jaune" à cause de la belle couleur de son enveloppe. Quelques critiques inévitables à un premier essai, quelques modifications, et sur le chantier de suite fut entreprise la construction d'un nouvel engin. Tel est le "Patrie" qui, dans ses premières expériences, a montré quels stupéfiants progrès la science venait d'accomplir en maîtrisant l'espace. Notre corps si distingué d'aérostiers militaires s'est aussitôt emparé de ce bel instrument de défense et d'attaque, et à maintes reprises, le "Patrie", sous la direction d'officiers exercés est venu évoluer au-dessus de Paris surpris et charmé.

Il résulte des déclarations faites par M. Juliot que nous serions à l'heure actuelle de cinq années au moins en avance sur les autres puissances qui étudient également le problème au point de vue militaire.

Le "Patrie" restera encore quelque temps à Paris pour les études des équipes d'aérostiers.

Son port d'attache sera Verdun. Des hangars ont été préparés pour le recevoir à Belleville, petite commune des environs

Si le temps le permet, le voyage s'effectuera en deux étapes, l'arrêt prévu devant avoir lieu près de Meaux.

Le Credo de l'Espoir

Un jour, au Vatican, Léon XIII parla ainsi à M. Brunetière :

"C'est entendu, disait le Pape, votre science est en pleine déroute.—Je l'avoue, répondit Brunetière, nous ne sommes pas en progrès, mais en recul.—Ah ! vous reculez, reprit Léon XIII, eh bien ! moi, j'avance sans changer de *Credo*.

Tenez, voulez-vous me permettre de faire avec vous, aujourd'hui, la *Revue des Deux-Mondes* Suivez le regard du Pape, de Rome, où je suis, je vois jusqu'au fond de la plus petite île de l'Océan, en Asie, au Japon ? Savez-vous que j'avance en Amérique, en Océan, où le *Credo* est chanté, dans les déserts près d'une croix de bois ? Revenez en Europe. L'Angleterre voit les conversions se chiffrer par milliers. En Allemagne, le centre catholique brise le cercle du Kulturkampf. La Suisse ne reste pas en arrière. La Russie viendra avec toutes les églises d'Orient, car les idées marchent monsieur. L'Italie s'attarde un peu mais j'entrevois aussi son heure.—Et la France ? se hâta d'ajouter Brunetière.—Léon XIII s'arrête un moment, soupire en levant les yeux au Ciel ; puis il reprend : "La France, dit le Saint-Père, aura son réveil, elle prend son élan. Oui, mon ami, vous êtes le recul et et moi je suis la marche en avant. J'obéis à mon Maitre ; *Euntes docete*. Et maintenant, allez dire dans votre *Revue* que vous avez surpris au déclin du dix-neuvième siècle la science incrédule sombrant dans les ténèbres, et en même temps la barque de l'Eglise conduite par un pilote de quatre-vingt-cinq ans, voguant à travers les Deux-Mondes, toute ensoleillée d'espérance et toujours fidèles au même *Credo* qui survivra à toutes les erreurs."—*Semaine Religieuse de Québec.*

La doctrine catholique

Le Parjure

"Le défaut de vérité dans le serment rend coupable de parjure, crime affreux qui tient à la fois du blasphème et du sacrilège, puisqu'il profane le nom de Dieu et le fait servir à l'appui du mensonge. C'est en même temps un outrage à la morale publique, qui perd par là un moyen essentiel de faire observer parmi les hommes les règles de la justice et du droit ; c'est une atteinte très grave portée à la société toute entière, qui a besoin de pouvoir compter sur le respect dû au serment pour se maintenir dans le bon ordre et pour garantir la protection de ses membres.

Le parjure est le crime de celui qui jure contre la vérité et qui manque aux promesses qu'il a faites sous serment.

Parjure, par conséquent, celui qui, devant les tribunaux, dans un bureau d'affaires, ou ailleurs, en invoquant le nom de Dieu, ou la main sur les Evangiles, en prenant de toute autre façon Dieu à témoin, affirme ou nie d'une manière qui n'est pas exactement conforme à la vérité telle qu'il la connait actuellement, sans aucune hésitation possible. Parjure de même celui qui, avant d'entrer en fonctions, jure d'être exact, fidèle désintéressé, impartial dans l'exercise de sa charge, et qui n'a pas l'intention parfaitement arrêtée de remplir toutes ces conditions, comme sera parjure celui qui ayant fait ce même serment, ne s'inquiètera point ensuite de gérer la chose publique et les intérêts qui lui sont confiés suivant toute l'étendue de sa promesse. Violer son serment d'office et jurer faussement, sont deux formes du parjure également contraires à la sainteté de Dieu et aux intérêts généraux de la société.

Le parjure, dit Bossuet, est un blasphémateur, qui prend le nom de Dieu en vain, qui, par là "traite Dieu de chose vaine, qui ne croit pas que Dieu soit juste, ni puissant, ni véritable, qui le défie de lui faire du mal," et ne craint pas plus sa justice, qu'il invoque contre lui-même, que si, au lieu de Dieu, il nommait une idole vaine et muette.

En même temps qu'il est une épouvantable profanation du nom de Dieu, le parjure tend à ébranler sur ses bases l'édifice social, puisqu'il enlève à l'autorité le seul moyen qu'elle possède de connaitre la vérité dans les choses qui intéressent la paix des familles, d'assurer la sécurité des contrats l'administration de la justice, et en général tout ce qui, de près ou de loin, se rattache au maintien stable et ferme d droits de chacun.

Ce crime est un de ceux que Dieu tient le plus en horreur.

"Je m'approcherai de vous pour le jugement, et je reparaîtrai subitement comme témoin contre ceux qui jurent faussement."

Et encore : "Je déploierai la malédiction du serment qui se répand sur la face de la terre, elle entrera dans la maison de celui qui jure à faux par le nom de Dieu : elle demeurera au milieu, et là consumera jusqu'au bois et aux pierres."

Aussi le parjure, menacé par lui-même des plus terribles châtiments dont nous trouvons de fréquents exemples dans la divine Ecriture, a-t-il de tout temps été l'objet d'une sévère répression parmi tous les peuples. Les législations antiques le punissaient quelquefois de la mort, mais le plus souvent par des supplices dont la cruauté marquait l'horreur inspirée par ce crime. De nos jours, si les lois ont adouci les peines corporelles, elles n'en infligent pas moins, à quiconque a été trouvé coupable de faux serment, un stigmate de déshonneur pire encore peut-être que toutes les souffrances physiques. Le parjure est marqué au front d'un si indélébile et en fait un objet de réprobation pour ses paroles, il a perdu tout droit à la considération et à l'estime de son prochain. Sa parole n'a plus aucune valeur et on refuse de le croire même sous serment, ce qui est l'injure suprême. Si son crime est resté secret, il est néanmoins forcé de l'avouer à lui-même, de se dire intérieurement que, menteur et fourbe, il s'est servi du nom de Dieu pour faire accepter comme vérité et sincérité ce qu'il savait être fausseté et trahison. Il est déshonoré à ses propres yeux.

L'Eglise, sachant combien le nom de Dieu est saint et terrible, avec quel souverain respect, quelle crainte et quel tremblement il faut le prononcer, s'est toujours élevée avec force contre le crime horrible du parjure : elle l'a fait particulièrement dans notre pays, effrayée qu'elle était, de voir se multiplier les occasions de faire serment, non seulement devant les tribunaux, comme cela s'est toujours pratiqué, mais encore dans ces jours de licence effrénée où se font les élections publiques, alors qu'il y

A suivre sur la 4me page

Le Manitoba.

MERCREDI, 28 AOUT 1907

Le décret du Saint-Office

Lamentabili Sane Exitu

Propositions condamnées

TRADUCTION FRANCAISE

(Suite)

XXXVI.—La Résurrection du Sauveur n'est pas proprement un fait d'ordre historique, mais un fait d'ordre purement surnaturel, ni démontré, ni démontrable, que la conscience chrétienne a insensiblement déduit d'autres faits.

XXXVII.—La foi en la Résurrection du Christ, à l'origine, porta moins sur le fait même de la résurrection que sur la vie immortelle du Christ auprès de Dieu.

XXXVIII.—La doctrine sur la mort expiatoire du Christ n'est pas évangélique, mais seulement paulinienne.

XXXIX.—Les opinions dont les Pères de Trente étaient imbus sur l'origine des sacrements opinions qui influencèrent sans aucun doute leurs Canons dogmatiques, sont bien éloignées de celles qui prévalent aujourd'hui à bon droit parmi les historiens du christianisme.

XL.—Les sacrements sont nés de ce que les Apôtres et leurs successeurs ont interprété une idée, une intention du Christ, sous l'inspiration et la poussée des circonstances et des événements.

XLI.—Les sacrements n'ont d'autre but que d'évoquer à l'esprit de l'homme la présence toujours bienfaisante du Créateur.

XLII.—La communauté chrétienne a introduit la nécessité du Baptême, en l'adoptant comme un rite nécessaire et en y annexant les obligations de la profession chrétienne.

XLIII.—L'usage de conférer le Baptême aux enfants fut une évolution de la discipline qui fut une des causes pour lesquelles ce sacrement se dédoubla en Baptême et en Pénitence.

XLIV.—Rien ne prouve que le rite du sacrement de la Confirmation ait été usité par les apôtres ; au contraire, la distinction formelle des deux sacrements, savoir le Baptême et la Confirmation, n'appartient pas à l'histoire du christianisme primitif.

XLV.—Tout n'est pas à entendre historiquement dans le récit de l'institution de l'Eucharistie par Paul. (I. Cor. xi, 23-25.)

XLVI.—Le concept du chrétien pécheur réconcilié par l'autorité de l'Eglise ne s'est pas présenté dans la primitive Eglise ; mais l'Eglise ne s'est faite à ce concept que très lentement Bien plus, même après que la Pénitence eut été reconnue comme une institution de l'Eglise, elle ne portait pas le nom de sacrement, regardée qu'elle était comme un sacrement honteux.

XLVII.—Les paroles du Seigneur ; *Recevez l'Esprit Saint : les péchés seront remis à ceux à qui vous les retiendrez* (Io. xx, 22 et 23), ne se rapportent point du tout au sacrement de Pénitence, quoi qu'il ait plu aux Pères de Trente d'affirmer.

XLVIII. — Jacques n'entend pas, dans son épître (vers 14 et 15) promulguer un sacrement du Christ, mais recommander un pieux usage, et s'il voit peut-être dans cet usage un moyen de grâce, il ne l'entend pas avec la même rigueur que les théologiens qui ont fixé la notion et le nombre des sacrements.

XLIX.—La Cène chrétienne prenant peu à peu le caractère d'une action liturgique, ceux qui avaient coutume de présider la Cène acquirent le caractère sacerdotal.

L.—Les anciens, qui étaient chargés de la surveillance dans les assemblées des chrétiens, ont été établis par les Apôtres prêtres et évêques, en vue de pourvoir à l'organisation nécessaire des communautés croissantes, non pas proprement en vue de perpétuer la mission et le pouvoir apostoliques.

LI.—Le mariage n'a pu devenir sacrement de la Nouvelle Loi que beaucoup plus tard ; en effet, pour que le mariage fût tenu pour un sacrement, il fallait au préalable que la doctrine théologique de la grâce et des sacrements eût acquis son plein développement.

LII.—Il n'était pas dans la pensée du Christ de constituer l'Eglise comme une Société destinée à durer sur la terre une longue série de siècles ; au contraire, dans la pensée du Christ, la fin du monde et le royaume du ciel étaient également imminents.

LIII.—La constitution organique de l'Eglise n'est pas immuable ; mais la société chrétienne est sujette, comme toute société humaine, à une évolution perpétuelle.

LIV.—Les dogmes, les sacrements, la hiérarchie, tant dans leur notion que dans la réalité ne sont que les interprétations et les évolutions de la pensée chrétienne, qui ont développé et perfectionné par des apports extérieurs le petit germe latent dans l'Evangile.

LV.—Jamais en vérité, Simon Pierre n'a même soupçonné que Christ lui eût délégué la primauté dans l'Eglise.

LVI.—L'Eglise Romaine est devenue la tête de toutes les Eglises, non pas par une disposition de la divine Providence, mais en vertu de circonstances purement politiques.

LVII.—L'Eglise se montre ennemie du progrès des sciences naturelles et théologiques

LVIII.—La vérité n'est pas plus immuable que l'homme lui-même, puisqu'elle évolue avec lui, en lui et par lui.

LIX.—Le Christ n'a pas enseigné un corps determiné de doctrine qui fût applicable à tous les temps et à tous les hommes, mais il a plutôt inauguré un mouvement religieux qui s'adapte ou qui doit être adapté à la diversité des temps et des lieux.

LX.—La doctrine chrétienne fut, en ses origines, judaique, mais elle est devenue, par évolutions successives, d'abord paulinienne, puis johannique, enfin hellénique et universelle.

LXI.—On peut dire sans paradoxe que, du premier chapitre de la Genèse au dernier de l'Apocalypse, aucun chapitre de l'Ecriture ne renferme une doctrine absolument identique à celle que l'Eglise enseigne sur la même matière, et, par conséquent, qu'aucun chapitre de l'Ecriture n'a le même sens pour le critique et pour le théologien.

LXII.—Les principaux articles du Symbole des Apôtres n'avaient pas pour les chrétiens des premiers siècles la même signification qu'ils ont pour ceux de notre temps.

LXIII.—L'Eglise se montre incapable de défendre efficacement la morale évangélique, parcequ'elle se tient obstinément attachée à des doctrines immuables qui ne peuvent pas se concilier avec les progrès modernes.

LXIV.—Le progrès des sciences exige que l'on réforme les concepts de la doctrine chrétienne sur Dieu, sur la Création, sur la Révélation, sur la Personne du Verbe Incarné, sur la Rédemption.

LXV.—Le catholicisme d'aujourd'hui ne peut se concilier avec la vraie science que s'il se transforme en un christianisme non dogmatique, c'est-à-dire en un protestantisme large et libéral.

Le jeudi suivant, 4 du même mois de la même année, rapport de tout ceci ayant été fait très soigneusement à Notre Très Saint-Père le Pape Pie X, Sa Sainteté a approuvé et confirmé le décret des Eminentissimes Pères, et Elle a ordonné que toutes et chacune des propositions ci-dessus consignées fussent tenues par tous comme réprouvées et proscrites.

PIERRE PALOMBELLI
notaire de la S. I, R. U.

M. BORDEN

Le chef de l'opposition vient de prononcer un discours-programme à Halifax. Nous en reparlerons la semaine prochaine.

Notes Politiques

On annonce comme définitive l'entrée, dans le cabinet fédéral de l'hon. Geo. P Graham et de M, Pugsley, ex-procureur général du Nouveau-Brunswick. La nomination, selon la coutume, est encore enveloppée de mystère, mais il semble convenu que MM. Graham et Pugsley seront priés d'accepter chacun un portefeuille.

* * *

Le *Free Press* de date récente, était d'humeur chagrine et déloyale !

Nous avons osé jeté des doutes sur la valeur des Doukhobers, les protégés de M. Sifton, comme immigrants. D'où la feuille de Winnipeg qui se croit tenue de justifier tous les actes du gouvernement, prend le mors aux dents et se cabre.

Eh bien ! le *Free Press* pourra nous gratifier de toutes les appréciations dédaigneuses qu'il voudra, nous ne cesserons point de regarder comme mal avisée l'introduction par son maître des hordes dont il prend aujourd'hui la défense. Nous lui concédons, bien entendu, la liberté que lui donne la constitution de présenter à ses protégés des adresses de bienvenue, des fleurs et des gâteaux. Nous gardons celle de critiquer une politique d'immigration qui procède à la façon des *ranchers*, lesquelles visent surtout à l'augmentation du nombre de leurs bestiaux: une politique qui se croit quitte de ses devoirs envers le pays quand elle a reussi à introduire dans nos plaines des éléments qui augmentent de quelques chiffres les statistiques du ministre; peu importe d'ailleurs l'excentricité ou le degré de civilisation de ces éléments ; peu importent aussi leurs idées morales ou sociales. Nous nous attendons que bientôt le *Free Press* va prendre le mormonisme sous sa protection!

A ce propos, nous ressentons ses allusions à la criminalité des nôtres, comparée à celle des Doukhobors, ou de toute autre race.

Encore là, nous apercevons les idées de M. Sifton à notre égard.

Si nous étions maîtres de manier les chiffres avec lesquels on fabrique les statistiques, nous sommes sûrs que nous pourrions tourner les tables en notre faveur. Mais nous ne sommes point maîtres!

Quelles que soient d'ailleurs nos faiblesses morales, nous ne craignons point de mesurer aux leurs les enseignements de notre foi, qui sont bien supérieurs à tous les codes de morale que nos adversaires peuvent inventer.

Quand nous sommes coupables, ce n'est point quand nous suivons les doctrines que notre foi nous enseigne, mais c'est quand nous suivons celles qui viennent d'ailleurs.

Nous renvoyons donc au *Free Press* ses sottises ; et nous ajoutons que ses réflexions sur les devoirs de "l'humanité," pour parler son langage, ne nous touchent pas beaucoup. Le *Free Press* n'a guère qualité pour emboucher cette trompette. Les premiers devoirs comme les premiers droits de "l'humanite" c'est de prôner les droits de la justice et de les faire prévaloir Or, le *Free Press* prévarique tous les jours sous ce rapport. Tous les jours, il justifie la politique qui fait que l'on refuse habituellement aux parents catholiques d'élever leurs enfants selon leur conscience ; politique qui fait que l'on nous enlève habituellement notre argent pour le donner à d'autres pour l'éducation de leurs enfants.

Beau moraliste, en verité, que le *Free Press* !

Cette feuille commet aussi une couardise et une friponnerie quand elle insinue, à la fin de son article, que nous sommes des partisans des cruautés qui peuvent se rencontrer en Russie Si nous adoptions son genre de polémique nous pourrions avec beaucoup plus d'àpropos l'accuser de fraterniser avec les révolutionnaires qui fomentent les crimes et la déloyauté dont est déchirée la Russie !

Nous continuerons donc de ridiculiser et de censurer la politique qui nous a valu les Doukhobors, nonobstant les insinuations du *Free Press* et les rapports des agents ou commissaires chargés de justifier cette pauvre immigration !

Troisieme excursion de la Societe Historique de St-Boniface.

Pendant le cours de la semaine dernière, la Société Historique de Saint-Boniface visita encore une fois, au lac des Bois, la scène de travaux et de la mort de nos héroiques missionnaires et de nos hardis découvreurs. Parmi ceux-ci signalons surtout Jean Pierre Aulneau, missionnaire jésuite, et Jean Baptiste de la Vérandrye fils aîné du découvreur Pierre Gauthier de Varennes de la Vérandrye.

Le parti des explorateurs, cette année, était formé des personnages suivants: Sa Grandeur Mgr L. P. A. Langevin, O.M.I., Archevêque de Saint-Boniface, le Rév A. Béliveau, chancelier du diocèse, le Rév. P. Cahill, O. M. I., curé de l'église Ste. Marie, le Rév. P. Hartman, O. M. I., curé de Kenora, le Rév. P. Thibaudeau, O. M. I., curé de St. Charles, le Rév. J. C. St. Amand, curé de St. Jean-Baptiste, le Rév. P. Bousquet, principal de l'école St. Antoine, Kenora, Son Honneur le juge L. A. Prud'homme, de Saint-Boniface, Rév. M. Mireault, curé de Keewatin, le Rév. P. J. Paquin, S. J., préfet du collège de Saint-Boniface, M. F. X. Leroux, élève du collège de Saint-Boniface, les Revdes Sœurs Deschambeault, Lord et Labine, avec quelques garçons et filles de l'école industrielle St. Antoine de Kenora.

Le bateau à vapeur Catherine S, sous le commandement du capitaine Joly, conduisit les distingués explorateurs à la baie de l'Angle du Nord Ouest. Là, les explorateurs revirent l'endroit visité en 1902. On y avait découvert alors, enfouis sous le sol, les restes d'une cheminée, qui, au dire des chefs sauvages, avait été construite par les français. A quelques pieds de là, on découvrit de plus, cette année, une seconde cheminée semblable à la première. Puis, à quelques arpents plus à l'Ouest, en suivant les indications du vieux chef sauvage Andakamagomizini, on en trouva une troisième plus considérable. Elle fut construite, dit le vieux chef, comme les deux autres par les français avant qu'aucun anglais ne vint dans le pays. De plus, il dit que c'était là le fort, d'après la tradition des sauvages; que là habitait *l'homme de la prière*

Il est donc tout à fait probable que l'on a frappé le site exact du Fort St. Charles, mais l'heure du retour était arrivé pour les pèlerins explorateurs Il fallut quitter à regret ces rivages si pleins de promesses pour la Société Historique. Sa Grandeur Mgr. Langevin a droit à beaucoup de reconnaissance de la part de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de ce glorieux passé. Car c'est à son énergie et à sa amabilité que ses excursions historiques doivent leurs succès.

"POST-OFFICE"

Post office ! Voilà ce qu'on peut lire, en grandes lettres, sur la façade du futur hôtel des postes de Saint-Boniface.

Il s'appellera donc : *Post Office*, notre hôtel des postes ! Ainsi l'ont voulu le gouvernement féderal et ceux qui ont assumé la surveillance des travaux du nouvel édifice.

Ce *Post Office* fait rêver un peu mélancoliquement ceux qui croyaient que le français avait ici droit à certains égards. Dans un temps où notre langue est appelée à faire des efforts sérieux pour conserver son antique hégémonie dans Saint-Boniface, l'incident que nous relatons n'est pas de nature à nous rassurer ; il n'est pas non plus à la gloire de ceux qui auraient pu l'empêcher. On aurait pu, dans la capitale française de l'Ouest, nous donner une inscription française sans blesser personne, Il y a eu de l'insouciance, ou de la négligence, ou de la faiblesse quelque part. Si ce brave et excellent LaVérandrye revenait sur la terre, il serait fort étonné d'aller porter et recevoir ses lettres au *post office* de Saint-Boniface ! L'évolution est, en effet, assez paradoxale. Il est vrai que dans notre âge de lumière, de progrès et de modernité, tous n'ont pas la patriotique naiveté des pionniers du sol.

On nous dira que nous grossissons à dessein les objets, que nous nous attardons malicieusement à dénoncer des bagatelles, que peu de gens se plaindraient d'un fait comme celui-là si on ne les suggestionnait à le faire.

Nous ne pouvons nous rendre à ces pacifiques raisons de garder le silence. Nous tenons une plume pour dire notre pensée.

Ce *Post Office* est l'expression d'une tendance dangereuse dans les bureaux publics d'Ottawa : on y diminue de plus en plus l'emploi de la langue française. De langue officielle légalement reconnue, on en fait, à vue d'œil, une simple langue auxiliaire de l'anglais: une espèce d'instrument secondaire propre à faciliter le fonctionnement de la machine, mais pas davantage.

Nous exagérons le mal ?

Pas du tout ! Voyez par exemple ce qui se passe au sujet des statuts. On aurait dû livrer au public simultanément les versions anglaise et française. Or les statuts sont sortis, en langue anglaise, depuis plusieurs mois, tandis que la version française ne sera publiée que plus tard, à la chute des feuilles peut-être, quand on le pourra, quand les ateliers de l'imprimerie nationale n'auront pas autre chose à faire ; et ce sera une *traduction* du texte officiel anglais déjà publié.

Dans le menu détail de l'administration, la rélégation officielle du français est à peu près complète : tellement complète que tous ont fini par s'y habituer. Deux députés de la province de Québec ont voulu pendant la dernière session réclamer du français sur les monnaies, sur les timbres-poste, sur les billets de chemins de fer contrôlés par le gouvernement... On les a appelés des chicaniers, des tracassiers, des brouillons. Certains journaux libéraux français ont ridiculisé ces députés, qui s'amusaient à de pareilles vétilles ! On a feint de ne pas comprendre que ces monnaies, ces timbres-poste, ces billets de passage, sont les points ordinaires de contact du peuple avec l'Etat. Or si l'Etat y affirmait la dualité du langage officiel, le peuple, anglais comme français, s'habituerait à la chose, qui lui semblerait bientôt toute naturelle. Ceux des Anglais qui nous sont hostiles mettraient une sourdine à leur très active antipathie contre la langue française ; et les Canadiens-français, forts d'un droit pratiquement affirmé, ostensiblement protégé par l'Etat, seraient moins prompts à lâcher leurs positions acquises et à toujours passer, en troupe moutonnière, par les fourches caudines en bêlant que les concessions donnent la paix!

Que nous importe l'honneur d'avoir un compatriote à la tête des affaires si les choses vont sous ce rapport plus mal qu'autrefois. L'élévation de quelques individualités ne doit jamais se faire au dépens des intérêts de la collectivité nationale.

GRAND RIVAL DE L'OUVRIER

Un des plus redoutables rivaux de l'ouvrier contemporain est assurément ce que les économistes de nos jours appellent le "Machinisme"; et dans la lutte du travail contre le capital, celui-ci triomphera parfois avec le machinisme. Ce qui se passe actuellement à New-York au sujet de la grève des télégraphistes et ce qui va se généraliser dans tous les Etats-Unis en est une démonstration saisissante.

Ainsi les télégraphistes se sont mis en grève; croit-on pour cela que les patrons qui les emploient vont tout de suite baisser pavillon devant l'offensive? Non, ils ont demandé au machinisme de les sauver, et ils vont avoir le salut En effet, certaines compagnies ont fait installer dans leurs établissements des machines automatiques, dont chacune prend la place de huit employés, tout en ne nécessitant qu'un seul fil : déjà la Western Union a douze de ces machines en opérations, ce qui représente 76 télégraphistes de moins; et la grève qui vient de se produire va décider d'autres compagnies à se pourvoir de ces machines.

Cette machine peut être mise en opération par quiconque sait jouer du clavigraphe. Une jeune fille n'aura qu'à écrire une dépêche sur sa machine à une extrémité du fil, et automatiquement, sous l'action du doigt de cette jeune fille, une autre machine, à l'autre extrémité du circuit, la transcrira.

Maintenant cet appareil est disposé de façon à pouvoir expédier quatre dépêches à la foi.

On voit d'ici combien le triomphe de ce genre d'appareil peut être dommageable aux télégraphistes.

La saison de Chasse

La saison de chasse s'ouvre aux dates suivantes pour les différents gibiers:

Le cerf, du 1er au 15 décembre.

Coq de bruyère et perdrix, du 1er au 31 octobre.

Canards, du 1er septembre au 30 décembre.

Pour les autres gibiers, voir la section (3) et les sous-sections (a) (b), (c), (d) de l'Acte pour la protection du gibier

Les non-résidents doivent se procurer une licence du département de l'Agriculture et de l'Immigration, leur permettant de tuer, blesser ou détruire tout animal mentionné dans l'Acte pour la protection du gibier, ou tout autre animal non mentionné dans l'Acte.

Voir les sections (23) et (24) de cet acte pour s'éviter des poursuites ennuyeuses.

Les morts récentes

Le cardinal Svampa, archevêque de Bologne. Il fut sérieusement question de lui pour la succession pontificale, à la mort de Léon XIII. Il avait, dans ses armes, "une torche flamboyante," et certains y voulurent voir *l'ignis ardens*, prédit par la légende, comme devant remplacer le *lumen in cœlo* que fut Léon XIII. L'événement a révélé, sous l'inspiration de l'Esprit Saint, que l'*Ignis ardens* était plutôt Pie X, "dévoré du zèle de la Maison de Dieu !"

Un autre grand mort : Edmond Demolins, sociologue chrétien, de réputation universelle, et l'auteur d'un ouvrage très discuté, mais tout aussi remarquable sur : *La supériorité des Anglo-Saxons.*

Journalisme

La *Semaine Religieuse de Québec* vient d'entrer dans sa vingt-et-unième année.

Nous lui offrons nos compliments à cette occasion.

Cette revue ecclésiastique est très bien rédigée par le sympathique abbé Huard, digne successeur du non moins sympathique abbé Gosselin et du vénérable abbé Provencher fondateur de cette publication.

Liste de Souscription

Nos lecteurs ont entendu parler des pertes considérables éprouvées par M. Arthur Champagne de Saint-Norbert lors de la dernière tempête.

M. Champagne a vu sa maison et ses étables complètement démolies et ses animaux tués.

Ses pertes se montent dans les $5000.00 et il se trouve dans la pénible situation de recommencer à neuf un travail de plusieurs années, malgré son âge et une nombreuse famille. Nous avons cru qu'il était de notre devoir de faire appel à la générosité du public pour l'aider dans ses malheurs.

Nous ouvrons une liste de Souscription dans le journal; les noms de tous ceux qui voudront bien contribuer à cette bonne œuvre seront publiés, ainsi que les montants.

Le Rév. M. Cloutier, curé de Saint-Norbert, ainsi que MM. J. A. F. Bleau et Joseph Bernier M. P. P. ont consenti à former le comité chargé de recevoir et remettre les fonds.

Toute souscription pourra être envoyée à ces messieurs ou au journal *Le Manitoba.*

DECES

Nous regrettons d'apprendre la mort de monsieur Antoine Fiset, frère de Mde J. H. O. Lambert de cette ville, M. Fiset a été tué accidentellement par les chars, hier à St. Elisabeth comté de Joliette, P.Q.

La dépêche annonçant la triste nouvelle ne donne aucun détail de l'accident. Le défunt était âgé de 70 ans. Nous offrons à madame Lambert nos plus sincères condoléances.

—M Elzéar Beaupré, fils de M. E. Beaupré, rue Masson, quitte Saint-Boniface ce soir pour retourner à Montréal, où il va prendre sa place comme professeur à l'Ecole Polytechnique.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—La pluie a été générale dans la province, lundi.

—M. H. F. Despars est parti samedi dernier pour Los Angeles, Cal.

—M. R. L. Taylor, de Montréal, était de passage ici, cette semaine.

—Grand assortiment de meubles et tapis vendu à moitié prix chez L. D. Collin.

—M. Aimé Bénard est à faire transformer l'ancienne résidence de M. Arsal en magasin.

—Perdu depuis lundi dernier, un anneau de clefs. S'il vous plait les retourner au *Manitoba*.

—Le C. P. R. va commencer immédiatement la construction de sa ligne d'Edmonton à Kamloops.

—A louer, une maison moderne sur la rue Desautels. S'adresser à MM. Vézina et Emmaredu Couture.

—M. et Madame S. M. Jean sont arrivés la semaine dernière d'un voyage de quelques semaines dans la Province de Québec.

—Messieurs P. Cousineau, avocat de Montréal, et F. Tremblay étaient de passage à Winnipeg, lundi dernier, de retour de l'Ouest.

—A LOUER : Une maison coin de la rue Des Meurons et Marion trois chambres, $10 par mois. S'adresser à M. Vallé, No. 320, Rue Marion.

—Deux jeunes garçons respectivement 14 et 15 ans veulent avoir de l'ouvrage chez des cultivateurs. S'adresser chez M. Saraillon, 112, Notre-Dame.

—Une nouvelle compagnie, au capital d'un million, vient de se former pour construire des élévateurs à Winnipeg, Fort William et autres endroits dans l'Ouest.

—L. D. Collin a transporté tout l'immense stock provenant de la Cie Collin Ltée. au coin des rues Provencher et Taché et vendra à grande réduction durant tout le mois d'Août.

—Les marchands de bois de construction de l'Alberta devront de nouveau faire face à une commission chargée de decouvrir si oui ou non ces messieurs font du monopole défendu.

—Des invitations sont lancées pour le mariage de Mademoiselle Aimée Monchamp fille de Madame O Monchamp, avec M. Dawson G. Elliott, de Winnipeg; ce mariage sera célébré le 3 septembre prochain.

—Homme et femme, sans enfants, prendraient de l'emploi pour un an ou deux, soit sur une ferme à la campagne, soit en ville, parlent anglais et français. S'adresser à M. Julien Eliot, Glenwood Hotel, Souris, Man.

—Théodore Brethor s'est fait mutiler une jambe, lundi après-midi, dans les courroies de la Western Canada Flour Mills. Brethor est un célibataire domicilié 471 rue des Meurons. On sera probablement obligé de lui amputer le pied.

—M. l'abbé Poulin, de Clarence Creek, Ont., était en visite ici ces jours derniers. Il est neveu de M Médard Guilbault et cousin de M. l'abbé Béliveau et de M H. Béliveau, de Saint-Boniface. M. Poulin a donné un excellent sermon à la cathédrale, dimanche.

—Un grand marchand de grains, de Winnipeg, s'est fait prendre pour le fameux dévaliseur de train, Bill Miner, récemment évadé de prison à New Westminster. Un policier a arrêté le faux Miner à Saskatoon. Le marchand a dû protester de son innocence et se faire identifier par des amis avant de pouvoir reprendre sa liberté !

—On admettra sans marchander, en ces jours de boue et de vase, que l'entrée de Winnipeg à Saint-Boniface est fort pitoyable. Les voitures s'embourbent dans les environs de l'espèce de sub-way du C. N. R. et de l'ancienne usine électrique; les piétons n'ont pas de trottoirs; ils sautent sur les roches du C. N. R., et prennent les plus habiles enjambées possible pour ne pas trop maltraiter leurs chaussures et leurs habits. S'il y avait un moyen de voir à cela!

—Les récoltes sont commencées. En plusieurs endroits on coupe le blé. Nous aurons besoin de 20,000 étrangers pour envoyer tout le grain des champs dans les élévateurs. M. Joseph Burke, le dévoué agent du gouvernement provincial, nous disait samedi que les rapports officiels indiquaient un magnifique état des grains et que la main d'œuvre nécessaire à la disposition de ces grains ne ferait pas défaut. En dépit d'une température que tous croyaient dommageable à la récolte, l'année sera excellente.

Chronique de la Province

SAINT-NORBERT—Les citoyens de cette paroisse sont heureux de revoir Madame Octave Lord au milieu d'eux. Cette dame vient de subir une grave opération pour un mal dont elle souffrait depuis de longues années. Ses proches désespéraient de la revoir vivante, mais grâce à Dieu et aux soins habiles du docteur Lachance, de Winnipeg, elle nous revient guérie après un séjour de trois semaines à l'hôpital de Saint-Boniface. Nous lui souhaitons la bienvenue et lui présentons nos cordiales felicitations.

La réouverture des classes au couvent a lieu aujourd'hui Nous saluons avec plaisir les nombreux élèves qui viennent chercher dans notre convent le pain de l'éducation. Le patronage dont le public honore notre florissante institution est d'ailleurs bien mérité, puisque, depuis deux ans, elle a remporté, chaque année, la première médaille à l'exposition de Winnipeg. *Communiqué.*

SOUMISSIONS

Des soumissions sous pli cacheté, adressées au soussigné et marquées: "Soumissions pour la construction du Telephone Exchange" seront reçues jusqu'à midi, vendredi, le 30eme jour d'août 1907, pour la construction du "Telephone Exchange" par le gouvernement du Manitoba, en la Cité de Winnipeg.

Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'architecte provincial, édifice du parlement, Winnipeg.

Un chèque accepté pour un montant égal à cinq pour cent de la soumission devra accompagner cette dernière.

La plus basse ou aucune de soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

J. H HOWDEN,
Ministre des Chemins de Fer, Téléphones et Télégraphes,

LE MANITOBA

LE PAYS DES BONNES OCCASIONS

POUR LE

Cultivateur, le mécanicien ou le travailleur.

Le pays où l'homme peut faire le plus, dans peu de temps et sans beaucoup d'effort

EN 1906.

1. 3,141,537 acres ont produit 61,250,413 minots de blé, une moyenne de 19 minots à l'acre.
2. Les cultivateurs ont depensé au dessus de 1,515,085 dans la construction de bâtisses.
3. Les retours de la construction a Winnipeg prouvent qu'il a été dépensé dans cette ville $13,000,000.
4. Un collège agricole est établi.
5. Le prix des terrains augmente toujours. Ils se vendent maintenant de $6.00 à $50.00 l'acre.
6. Le Manitoba a 45,000 cultivateurs riches.
7. Le Manitoba a encore 20,000,000 d'acres cultivables, prairie vierge prête à la culture.

AUX NOUVEAUX COLONS

Venant à l'Ouest—Ne passez pas le Manitoba sans voir les riches terrains et ses avantags Arrêtez à Winnipeg et renseignez-vous sur les conditions et a location des homesteads, sur le prix et la valeur des terrains du gouvernement provincial et des chemins de fer.

R. P. ROBLIN,
Premier du Manitoba et Ministre de l'Agriculture

Pour information spéciale voyez

JOSEPH BURKE,
617 rue Main, Winnipeg Man.

JAS. HARTNEY,
77 York Street, Toronto, Ont

FEUILLETON DU MANITOBA.

LOLITA

NO 18

"Il nous est défendu d'aimer
"quelqu'un, fut-ce notre enfant,
"plus que la vérité, plus que la
"probité, plus que l'honneur."

Mme Emmeline Raymond.

XIII

Il ne se disait pas, surtout, que ces défauts de Clotilde, il les connaissait depuis son enfance, qu'il ne pouvait lui reprocher de les avoir cachées, que lui-même, par sa complaisance constante quand elle était jeune fille, les avait encouragés ; qu'enfin, telle qu'elle était, il l'avait préférée à une autre avec laquelle, pourtant, il était engagé...oh ! non, il ne se disait pas cela, il ne voulait pas y songer. Et si, parfois, une voix intérieure le lui murmurait, il la faisait taire bien vite et tâchait de penser à autre chose.

C'est ainsi que, peu à peu, un vide se creusait entre le mari et la femme. Emile n'était occupé que des théâtres, des musées, de la visite des monuments. Clotilde, un peu lasse, préférait rester à la maison ou se faire conduire aux boutiques les plus achalandées pour y faire provision de bibelots dont elle se réjouissait d'orner son salon parisien. Cette habitude néfaste de vivre chacun de son côté commençait donc à s'introduire dans ce ménage si nouveau, encore affectueux, déjà désuni Comme toujours, leur égoïsme était doublé d'aveuglement. On eût bien surpris Emile en lui disant qu'il avait tort de délaisser souvent une si jeune femme dont le caractère encore enfantin réclamait à la fois plus de surveillance et plus de condescendance ; mais on n'eût pas moins étonné Clotilde en lui apprenant que l'excès de tendresse peut être insupportable à un mari ; qu'un homme a besoin d'être un peu à lui et que quand on le dérange, fût-ce pour l'embrasser, il vous en sait parfois mauvais gré.

Un événement très imprévu vint donner plus de gravité à cet état fâcheux. Par une belle après-midi de février, alors que le soleil de Rome est déjà aussi chaud que celui de Paris en juin, Clotilde, qui traversait à pied une des petites rues avoisinant Saint-Pierre, s'arrêta pour laisser passer un landau dans lequel une dame seule était mollement étendue. En apercevant Clotilde, la dame poussa une exclamation :

—Mademoiselle Fortuné ! vous ici ! est-il possible ?

Clotilde s'écria à son tour, en reconnaissant la vicomtesse de Blignac :

—Montez donc, montez, dit Mme de Blignac. Quel bonheur de retrouver une compatriote et une si charmante !

Clotilde, après avoir congédié sa camériste, s'assit à côté de la vicomtesse.

Mme de Blignac enjoignit à son cocher d'aller un peu en dehors de la ville pour causer plus tranquillement.

—Par quel hasard heureux et étrange vous ai-je rencontrée seule ici, ma chère Clotilde ? Mlle Dolores est-elle donc déjà mariée ? J'ai quitté Paris en décembre. Depuis ce temps, je vagabonde de tous côtés et ne reçois pas ma correspondance, ou du moins, je ne fais adresser aux endroits de mes haltes que les lettres pressées. Le billet de faire part de votre charmante institutrice ne m'est pas parvenu.

—Dolores mariée ! dit Clotilde : vraiment non, et je ne crois même pas qu'elle y songe.

—Vous m'étonnez, fit Mme de Blignac. Je croyais qu'elle devait épouser un de vos cousins : monsieur...monsieur...—je ne me rappelle plus son nom, enfin celui qui fait des vers. Ah ! j'y suis : M. Emile Bordier.

—Mais c'est moi, madame, qui ai épousé Emile, dit Clotilde, devenue écarlate.

—Ah ! reprit Mme de Blignac, mordant légèrement ses lèvres vermeilles, comme pour les punir de leur indiscrétion : je vous en félicite, ma chère. Votre mari a un grand talent. J'ai lu le compte rendu de son *Foyer* : un triomphe, n'est-ce pas ? Et une délicieuse femme qui ornera le vrai foyer. Amenez-le-moi un mercredi, je vous prie, pour que je lui fasse mon compliment.

Clotilde remercia avec politesse ; mais elle restait songeuse. Toutes ces amabilités la laissaient froide ; une seule chose occupait sa pensée : "Emile a donc dû épouser Dolores ? Ah ! c'est cela..." Et mille choses auxquelles, jadis, elle n'avait pris nul attention, se présentaient à son esprit, sous un jour tout nouveau, comme autant de preuves irrécusables de l'assertion de Mme de Blignac. En même temps, un désir immense lui venait de retourner à Paris. Dans ce désir, il y avait l'espoir de posséder davantage son mari, en Italie, avait trop de sujets de distraction ; puis, aussi, et surtout, cet instinct bête qui nous porte presque toujours à vouloir nous assurer d'une chose douloureuse, à enfoncer le couteau dans notre plaie.

Mme de Blignac, très contrariée des paroles imprudentes qu'elle avait dites, tâchait de les faire oublier par une conversation variée, embrassant mille sujets italiens et parisiens. Quand elle fut arrivée à destination, elle réinvita la jeune femme à venir la voir.

—Je ne sais, dit Clotilde, si nous resterons assez longtemps pour cela : je pense partir dans deux ou trois jours.

Les deux femmes prirent congé, puis Clotilde rentra chez elle, sans avoir fait la course projetée ; rien ne l'intéressait plus, maintenant. Lorsque Emile revint, elle lui demanda, à brûle-pour-point :

—Quand partons-nous ?

Il la regarda, très étonné.

—Quand tu voudras. Tu as donc assez de l'Italie ?

—J'en ai trop.

Tout le temps du dîner, elle parla de leur départ. Emile s'y prêta volontiers. Il avait ses motifs pour cela.

Vingt-quatre heures après les jeunes époux se retrouvaient seuls en face l'un de l'autre, dans un wagon réservé.

Clotilde s'appuyait nonchalamment dans un coin du compartiment, dans une pose pleine d'abandon. Ses yeux noirs brillaient d'un doux éclat sous sa voilette : la peluche sombre de son costume de voyage faisait ressortir la forme admirable et la blancheur de ses mains, posées sur ses genoux. Elle avait fourré dans le gousset de sa jaquette ses longs gants chamois.

Le ciel d'Italie resplendissait autour d'elle, mais Clotilde ne songeait guère au ciel d'Italie.

Elle souriait en regardant son mari.

—A Paris, se disait-elle, il ne passera pas ses journées à visiter des monuments, je l'aurai tout à moi.

Le mari regardait sa femme, en lui rendant son sourire.

—Elle est jolie, pensait-il, mais quelquefois bien assommante. A Pairs, elle va retrouver ses parents, je serai beaucoup plus libre.

Et le train passait à toute vapeur, berçant leurs illusions de son bruit monotone.

XIV

Pendant que Clotilde faisait son voyage, plus ou moins gaîement, comme nous l'avons vu, son ancienne institutrice se trouvait en proie à des difficultés grandissantes. La gêne avait décidément élu domicile dans le petit appartement de la rue de Condé.

Pepa, dont la santé se trouvait profondément atteinte et le cerveau très ébranlé, ne pouvait quitter son lit, à cause de l'extrême faiblesse à laquelle l'avait réduite sa maladie. C'est à peine si on pouvait la soulever assez sur ses oreillers, pour la faire manger à son aise. La fièvre étant tombée, le médecin prescrivait une nourriture très fortifiante, en même temps que légère : des consommés, des gelées de viande, des crèmes, du vin vieux, enfin des toniques, fort couteux aussi. Le moment arrivait où elle aurait dû toucher ces petites rentes, en sorte que l'argent reçu au trimestre précédent se trouvait presque épuisé.

Micaëla, véritablement attachée à sa maîtresse, ne réclama point ses gages, mais elle ne protesta pas quand Lolita lui dit qu'il fallait qu'elle cherchât une autre place, puisqu'elle avait besoin de gagner. C'était une très bonne fille, mais qui n'avait pas l'étoffe d'un prix Montyon. Elle se plaça donc ; seulement, elle obtint de ses nouveaux maîtres la permission de venir tous les soirs passer deux heures chez les anciens, une fois son ouvrage terminé. Ces deux heures étaient un veritable bienfait pour la pauvre Lolita, qui s'étendait alors sur son lit et prenait le seul repos qu'elle pût goûter ; car Pepa, à cause de sa faiblesse nerveuse, rêvassait et gémissait la nuit comme le jour, ce qui nécessitait qu'on fût continuellement sur pied.

Lolita se demandait ce qu'elle ferait quand il n'y aurait plus une seule pièce d'or. Et le terme qui allait arriver ! Elle avait bien pensé à Marthe, mais Marthe, de nouveau chez son oncle, se trouvait au chevet de sa mère, très malade, en proie à l'inquiétude et peut-être également aux soucis d'argent, car ces dames n'étaient pas riches. Leur oncle, il est vrai, devait les aider, mais Lolita ne pouvait demander l'aumône à ce monsieur.

Il y avait bien quelqu'un qui ne lui refuserait pas, qui serait même heureux de lui offrir ce qu'elle voudrait ; cependant, chaque fois que cette pensée venait à l'esprit de la jeune fille, elle l'écartait bien vite : Non, elle ne voulait pas demander l'argent qu'elle avait refusé, avec une fierté légitime. Plutôt que de recourir à M. Fortuné, elle préférerait jeuner. Jeûner, oui ; mais faire jeuner Pepa ? Mon Dieu, faudrait-il donc en arriver là ? Alors, on verrait.

Afin de ménager les quelques louis qui lui restaient, la pauvre enfant se contenta, comme nourriture, du peu de viande desséchée dont elle avait exprimé tous les sucs pour les consommés et les gelées de la malade.

(A suivre)

LA DOCTRINE CATHOLIQUE

Suite de la première page.

a tant de dangers de faire des serments téméraires, faux ou injustes. Elle a par un décret spécial du VIème Concile de Québec, fait du parjure un péché dont l'absolution est spécialement réservée à l'évêque ; le Concile de Montréal a confirmé la sévérité de cette discipline pour toute l'étendue de notre province, et le parjure juridique est inscrit au nombre des crimes dont le coupable ne peut régulièrement être absous qu'en s'adressant à l'Ordinaire du diocèse."

Mgr EMARD,
évêque de Valleyfield.

—Dans les rivières Rouge et Assiniboine l'eau a considérablement baissé.

—Trois échantillons de blé envoyés de Portage la Prairie au département de l'immigration du C. P. R., à Winnipeg, pèsent, respectivement, 64, 65 et 66 livres au minot.

ABONNEZ-VOUS AU

MANITOBA

$1.00 Par Annee